

SMCTOM DE NONTRON

2026/0035

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 58 - Votants : 57 - Nombre de voix : 90

L'an deux mille vingt six

Le 22 Septembre 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron, situé place Paul Bert, sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 15/09/2026.

Etaient présents : Messieurs, BILLAUD Olivier, COULOUMY Romain, BESSIERE Michel, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, LECHARPENTIER Vincent, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, PUYBARBEAU Francis, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MORBAU Vincent, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, REPOILA Mickaël, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, BETEAU Vincent, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, GEREAUD Fabien, COLIN François, LAURENT Christophe, MEGE Patrice, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, FAYE Jean-Jacques.

Etaient présentes : Mesdames CHABOT-LALAY Patricia, ROUSSEL Brigitte, CLAUZURE Marianna, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, BREJASSOU Laura, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MOLLON Martine, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, FOSSECAVE Estelle, PEYRONNET Aurélie.

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs, BOUSSARIE Thierry (titulaire présent), LAFONTAINE Éric.

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames COTTIN Laurence, CHOLET Nathalie, DUVERNEUIL Corinne, RIEU Véronique.

Étaient absents excusés : Monsieur PEYELUT Jean-Louis.

Était absente excusée : Madame GOURAUD Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHELET Thierry.

**Objet : Délibération portant acquisition d'un chemin rural situé au lieudit « Les Touilles-Est »
sur la commune de Piégut-Pluviers**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical le projet de mise aux normes et d'extension de la déchèterie de Piégut-Pluviers, eu égard à la mise en demeure de la DREAL, et que l'absence de mise aux normes du site entraînerait sa fermeture par les services compétents.

Il précise, qu'au titre de ce projet, il est programmé :

- La création d'un bassin de confinement des eaux d'incendie,
- La création d'une voie de circulation pour l'exploitant afin de dissocier les flux de circulation avec les usagers,
- La création de trois zones casier de 45m3 pour la gestion des déchets non dangereux,
- La création d'une voie de sortie dédiée aux usagers,
- La reprise des clôtures et portails.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'accès actuel à la déchèterie s'effectue par un chemin rural dont la commune de Piégut-Pluviers est propriétaire.

Il ajoute que ledit chemin traverse le terrain sur lequel l'extension du site, et notamment la création de la voie de circulation pour l'exploitant, est prévue.

Dès lors, il convient d'acquérir, pour la réalisation du projet, ledit chemin rural situé au lieudit « Les Touilles-Est » 24360 Piégut-Pluviers, parcelles cadastrées n°818 et n°819 section B, d'une superficie totale de neuf cent vingt-six mètres carrés (926m2).

De plus, par délibérations en date du 05/06/2026 et du 07/07/2026, portant aliénation dudit chemin au profit du SMCTOM de Nontron, le Conseil Municipal de la commune de Piégut-Pluviers a fixé la valeur vénale du chemin concerné au prix de cinq centimes d'euros le mètre carré (0,05€/m2), soit une acquisition au prix total de quarante-six euros et trente centimes (46,30€).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L.161-10 et L.161-11,

Vu la délibération n° MA-DEL-2026-39, en date du 05/06/2026, de la commune de Piégut-Pluviers, portant aliénation du chemin rural concerné au profit du SMCTOM de Nontron,

Vu la délibération n° MA-DEL-2026-42, en date du 07/07/2026, portant modification de la délibération n° MA-DEL-2026-39 et ajout d'une valeur vénale au chemin concerné,
Considérant que les propriétaires riverains ne se sont pas constitués en association syndicale,
Considérant la mise en demeure de la commune de Piégut-Pluviers en date du 11/06/2026,
Considérant la soumission d'offre d'achat du SMCTOM de Nontron en date du 18/06/2026,
Vu les plans du projet,
Considérant l'exposé de monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition du chemin rural situé au lieudit « les Touilles-Est » 24360 Piégut-Pluviers, parcelles cadastrées n°818 et n°819, section B, d'une superficie totale de neuf cent vingt-six mètres carrés (926m²), au prix total de quarante-six euros et trente centimes (46,30€),
- De prendre en charge les frais inhérents à cette acquisition qui sont composés des frais d'étude, de travaux, de géomètre et de notaire,
- D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
- D'inscrire les crédits suffisants au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme.
Le Président
Vincent FARGEAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fargeas", written over a diagonal line.